



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2017

LE 5 JUILLET, PREMIER CTMESR DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

En présence du directeur de cabinet, Philippe Baptiste, la FSU a dénoncé le gel du point d'indice, le manque de postes et de financement de la masse salariale qui met en difficulté de nombreux établissements, la précarité qui sévit particulièrement au MESR, les problèmes de tirage au sort des étudiants d'abord dus à la baisse du financement moyen par étudiant en université. Elle a rappelé sa demande de favoriser les financements récurrents. Elle a par ailleurs présenté un certain nombre de problèmes importants qui touchent directement les personnels.

Le CTMESR était consulté sur un projet conséquent de modification des statuts des personnels enseignants et hospitaliers. La FSU a acté positivement la volonté d'harmonisation des parcours et des carrières, comme celle d'un rapprochement avec les enseignants-chercheurs de statut universitaire. Elle regrette cependant qu'une réflexion globale plus poussée sur ces statuts n'ait pu se tenir en amont avec les représentants des universitaires. Le ministère a retenu deux des quatre amendements présentés par la FSU. Il réétudiera notre amendement visant à tenir compte de l'existence de la même diversité dans l'odontologie que dans la médecine (clinique/biologique). Par contre, notre demande de suppression du suivi de carrière n'a pas été retenue. Compte tenu de ces éléments la FSU s'est abstenue dans le vote sur le projet de décret, qui a recueilli 2 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.

La FSU s'est abstenue sur un projet d'arrêté portant délégation de pouvoir qui, s'il apporte une mise en cohérence de certaines dispositions, simplifient le recrutement de contractuels alors que la précarité est déjà massive dans notre secteur.

En ce qui concerne le projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre du télétravail dans le ministère, la FSU a exprimé son souhait que le processus avance le plus vite possible mais elle a estimé qu'un éclairage du CHSCTMESR était nécessaire pour prendre en compte toutes les conséquences et les risques sur la santé et les conditions de travail des agents. Cette proposition avait déjà été émise durant le groupe de travail préparatoire qui s'est tenu en juin. C'est pourquoi la FSU a soutenu la demande de saisine du CHSCTMESR votée par 12 des 15 représentants syndicaux. Actant cette demande, le ministère a retiré le texte de l'ordre du jour.

Pièces jointes :

- Déclaration générale de la FSU
- Déclaration et amendements FSU sur le projet statutaire relatif aux personnels enseignants et hospitaliers